



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Danielle Morin	Siège #4
--------	----------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 137 – 2016

Suivant la proposition de: Réal Payette

Dûment appuyée par: Carolle Picard

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2016

No: 138 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2016

No: 139 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2016;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

M. Charles Langlais, président de l'Association des propriétaires du lac Grégoire, dépose un règlement adopté par l'Association pour interdire les activités récréotouristiques et/ou commerciales au Lac Grégoire.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juin 2016

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

La Page municipale : Gilles Arbour mentionne que le bulletin municipal sera distribué six fois par année et que des nouvelles dates de tombé ont été diffusées par courriel aux organismes de la Municipalité.

Schéma d'aménagement : Gaétan Morin mentionne qu'il participera à une rencontre le 12 juillet avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour discuter des deux éléments à finaliser pour l'approbation du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois de juin 2016, d'un total de 19 permis pour une valeur de 737 500 \$.

7.2 PIIA – 370, rue Principale – changement des volets

No: 140 -2016

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 370, rue Principale prévoit changer les volets de ses fenêtres extérieures et qu'il a déposé un échantillon de couleur pour se conformer au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été examinée par le CCU et que ce dernier est favorable à la couleur proposée et que cette couleur respecte les critères du PIIA du *Centre du village*, le CCU recommande au conseil de valider cette demande ;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER la demande des propriétaires de l'immeuble situé au 370, rue Principale qui est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du *Centre du village*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 États financiers 2015 de l'office d'habitation de Ste-Marcelline

No: 141 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des états financiers certifiés 2015 de l'office d'habitation de Ste-Marcelline;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ACCEPTER les états financiers certifiés 2015 de l'office d'habitation de Ste-Marcelline.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

8.2 Budget 2016 révisé de l'office d'habitation de Ste-Marcelline

No: 142 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget 2016 révisé de l'office d'habitation de Ste-Marcelline;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'ACCEPTER le budget 2016 révisé de l'office d'habitation de Ste-Marcelline.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Engagement de crédit - voirie

No: 143 – 2016

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser plusieurs travaux d'entretien du réseau routier pour la période d'été 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'APPROUVER un engagement de crédit de 5 000 \$ pour la réalisation des travaux d'entretien du réseau routier pour l'été 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de juin 2016

No: 144 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juin 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	juin	188 371,05 \$
Salaires	juin	26 237,76 \$
Mensuels	juin	26 831,83 \$

TOTAL 241 440,64 \$

Représentés par les chèques C1600283 à C1600361; L1600070 à L1600079; D1600244 à D1600296; P1600005 et P1600006.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Fonds jeunesse CDJL

No: 145 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Fonds jeunesse Claire Dionne et John Lavery (CDJL) en collaboration avec le Réseau BIBLIO du Québec a mis sur pied un projet pour le développement des collections jeunesse dans les petites bibliothèques rurales affiliées à un Réseau BIBLIO régionale au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Ste-Marcelline-de-Kildare répond aux conditions d'admissibilité pour la subvention de 1 000 \$ pour les bibliothèques desservant une population de moins de 2000 habitants;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

D'AUTORISER la Bibliothèque de Ste-Marcelline-de-Kildare à présenter une demande au Fonds jeunesse CDJL et d'autoriser Mme Chantal Duval, directrice générale de la municipalité, et Madame Vanessa Arbour, responsable des loisirs, à signer la demande au Fonds jeunesse CDJL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Festival des artisans – pré-vente de bracelets

No: 146 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une résolution (102-2016) pour fixer le prix d'entrée (bracelets) au Festival des artisans 2016 à 6 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, sur recommandation du comité responsable de l'organisation du Festival des artisans, souhaite offrir les bracelets en pré-vente à coût réduit;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'OFFIR les bracelets d'entrée à l'édition 2016 du Festival des artisans à 5 \$ taxes incluses (toujours gratuit pour enfants de 12 ans et moins).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Festival des artisans – affiches

No: 147 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la route 343 sera fermée à la hauteur du pont à St-Ambroise pendant l'édition 2016 du Festival des artisans et que le détour nécessaire pourrait occasionner des désagréments à certains visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'annoncer d'avance la tenue et les dates du Festival des artisans 2016 et que cette dépense est exceptionnelle dans le cadre des travaux sur le pont;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale estime le coût des affiches nécessaires à environ 900 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

D'INSTALLER des affiches indiquant les dates du Festival des artisans 2016 à six endroits stratégiques de la Municipalité et des municipalités voisines (selon les autorisations obtenues), d'affecter cette dépense d'environ 900 \$ plus taxes au GL 02-702-91-340-00 et de financer cette dépense avec le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Autorisation de dépenses – spectacles supplémentaires

No: 148 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la programmation 2016 de la Vieille Chapelle affiche deux nouvelles supplémentaires : Louis-Jean Cormier le 15 septembre et Ariane Moffatt le 11 novembre;

CONSIDÉRANT la notoriété et la publicité qu'offrent l'annonce de ces supplémentaires à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste détaillée de la prévision des dépenses et s'en déclare satisfait;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

D'APPROUVER la liste de prévision des dépenses déposée (en annexe) par la coordonnatrice à la culture pour les spectacles 2016 supplémentaires de Louis-Jean Cormier et Ariane Moffatt comme si elle était ici au long reproduite et d'autoriser les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Achat de balises Ped-Zone

No: 149 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite rendre plus sécuritaires les rues du territoire de Ste-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE des balises « Ped-Zone » ont été installées dans le rang Pied-de-la-Montagne en juillet 2016 et que le résultat est un ralentissement important de la circulation;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE le coût de chacune des balises est de 275 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'ACHETER environ 30 balises « Ped-Zone » pour certaines rues dites « résidentielles » de la Municipalité, d'affecter cette dépense d'environ 9 000 \$ au GL 03-313-10-022-00 (pancartes), de faire un transfert budgétaire de 5 000 \$ du GL 03-313-10-052-03 (dos d'âne) au GL 03-313-10-022-00 (pancartes) et de financer l'excédent de 4 000 \$ avec le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Infrastructures à construire – sciage de pruches

No: 150 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que des infrastructures soient construites sur son territoire (abri pour résidus domestiques dangereux à l'Écocentre, préau à la plage municipale, scène extérieure au parc de l'étang, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le bois donné à la Municipalité pour ces infrastructures doit être scié;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une soumission de Scierie Mobile à 65 \$/heure, plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

DE MANDATER Scierie Mobile pour procéder au sciage du bois au coût de 65 \$/heure plus taxes, d'affecter cette dépense au GL 03-313-10-044-00 (parcs aménagement) et de financer cette dépense avec le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 Fermeture définitive de Régim

No: 151 – 2016



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Jean-de-Matha, de Ste-Béatrix, de St-Alphonse-Rodriguez, de Ste-Émélie-de-L'Énergie et de Ste-Marcelline-de-Kildare sont parties à une entente intermunicipale de type « régie »;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale qui lie les municipalités de St-Jean-de-Matha, de Ste-Béatrix, de St-Alphonse-Rodriguez, de Ste-Émélie-de-L'Énergie et de Ste-Marcelline-de-Kildare prévoit comme échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires de cette régie avaient néanmoins convenu de la possibilité de mettre fin de façon anticipée à leur entente dans la mesure où toutes les municipalités partenaires le souhaitaient et le réclamaient par voie de résolution de leur conseil, le tout tel que prévu à l'article 8.1 de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois les municipalités partenaires de la régie ont convenu de mettre un terme à ces activités et elles se sont depuis tournées vers le secteur privé pour combler les besoins de leur population respective dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires de la régie sont présentement satisfaites de cette façon de procéder et qu'il n'y a pas lieu de maintenir davantage l'entente intermunicipale qui soutend Régim;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires au sein de Régim et Régim elle-même ont procédé, à leur satisfaction mutuelle, à la liquidation des éléments d'actifs et acquitté tout solde payable par Régim au chapitre du passif, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 9 de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'il ne subsiste qu'un solde créditeur établi, en date des présentes, à la somme de 12 122,80 \$ lequel sera réparti incessamment entre les municipalités partenaires en proportion des contributions financières cumulatives versées par chaque municipalité membre, soit comme suit :

• St-Jean-de-Matha	4 249,07 \$
• Ste-Béatrix	1 833,27 \$
• St-Alphonse-Rodriguez	3 004,05 \$
• Ste-Émélie-de-L'Énergie	1 562,94 \$
• Ste-Marcelline-de-Kildare	1 473,47 \$
• TOTAL :	12 122,80 \$

CONSIDÉRANT QUE Régim a effectué les paiements ci-avant mentionnés aux termes de l'article 8.1 de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les documents tels que procès-verbaux et comptabilité 2014-2015 sont archivés à la municipalité de St-Alphonse-Rodriguez;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE les autres documents de 2007 à 2013 sont conservés à l'entreprise Docu-Dépôt, 2301 de Cannes-Brûlées, LaSalle, Qc, H8N 3G1, 514-271-3223 poste 271, qui sont détruits à tous les ans selon la réglementation des archives, tous les frais inhérents sont déjà payés d'avance et que les personnes qui peuvent demander des informations sont trois représentants de la municipalité de St-Alphonse-Rodriguez;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de Régim entérinent les états financiers 2015, les comptes payables, soit la firme Boisvert Chartand, comptable pour la sommes de 1 839,60 \$, entérine le partage de l'actif, selon les paiements ci-haut mentionnés aux termes de l'article 8.1 de l'entente;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu que :**

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare fait état, au moyen de la présente résolution, de sa volonté qu'il soit mis un terme anticipé à l'entente intermunicipale à l'origine de la Régie de l'Est pour la gestion intermunicipale des matières résiduelles de Matawinie (Régim) et ce, à la date du 18 février 2016 plutôt que le 31 décembre 2017;
3. Une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la directrice générale de Régim, Mme Linda Gadoury, à l'adresse 101 rue de la Plage, St-Alphonse-Rodriguez, Qc, J0K 1W0, afin que celle-ci fasse ce que requis pour en faire suivre copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en vue de finaliser les opérations de dissolution de Régim pour le 16 février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Aménagement du parc de l'étang

No: 152 – 2016

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour l'aménagement du parc de l'étang doivent être faits et que ceux-ci n'étaient pas prévus lors de l'élaboration du budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont essentiels pour la tenue d'activités de loisirs et culturels qui se déroulent au parc de l'étang;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE ces travaux rendront le parc de l'étang plus sécuritaire et conviviale pour les participants des activités organisées par la Municipalité;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'APPLIQUER les dépenses en lien avec les travaux d'aménagement du parc de l'étang au GL 03-313-10-044-00 jusqu'à un maximum de 6 000 \$ et de financer ces travaux avec le surplus affecté environnement GL 59-131-25.

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 29^e Omnium des maires de la MRC de Matawinie

No : 153 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une demande de participation au 29^e Omnium des maires de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement écoresponsable vise à soutenir financièrement le Fonds de protection de l'environnement matawinien dont la raison d'être est de promouvoir des initiatives en environnement sur le territoire de la MRC de Matawinie;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'INSCRIRE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare au 29^e Omnium des maires de la MRC de Matawinie, pour un quatuor au coût de 600 \$, d'appliquer cette dépense au GL 02-470-00-970-01 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

**17.2 Vente de terrains à ZED M3 MODULE CANADA LTD -
amendement de résolution no 1677-2014**

No : 154 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une résolution (1677-2014) lors sa séance régulière du 13 janvier 2014 pour la vente de deux terrains municipaux à M. Anatol Treba;

CONSIDÉRANT QUE le notaire responsable du dossier a précisé que les terrains seront achetés par l'entreprise de M. Anatol Treba et non à M. Anatol Treba lui-même;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AMENDER la résolution no 1677-2014 en spécifiant que les terrains identifiés par les matricules 9308-11-2809 et 9307-19-5675 seront vendus à ZED M3 MODULE CANADA LTD (au lieu de M. Anatol Treba).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.3 Achat du logiciel InDesign

No : 155 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que le bulletin municipal (La Page municipale) soit réalisé à l'interne et que pour ce faire, le logiciel InDesign est nécessaire (logiciel standard utilisé par les graphistes pour le montage);

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce logiciel est abordable;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ACHETER le logiciel InDesign afin de pouvoir effectuer le montage du bulletin municipal à l'interne, au coût de 19,99 \$ US par mois, d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-414-00 et d'autoriser le paiement par carte de crédit à tous les mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016

17.4 Mandat de graphisme pour différents éléments de communication

No : 156 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite revampier son site web, créer une pochette pour présenter les documents officiels de la Municipalité (lors de conférences de presse, par exemple), concevoir un « parapost », concevoir un nouveau modèle de carte d'affaire et revoir le graphisme de son papier à lettre officiel;

CONSIDÉRANT QUE une soumission au montant d'environ 2 000 \$ plus taxes (excluant la programmation pour le site web) a été reçue de Diane Masse Graphiste;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

DE MANDATER Diane Masse Graphiste pour procéder au graphisme des éléments de communication (site web excluant la programmation, pochette, parapost, carte d'affaire et papier à lettre), pour un montant d'environ 2 000 \$ plus taxes et d'appliquer cette dépense au GL 02-140-00-340-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 157 – 2016

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 35.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière